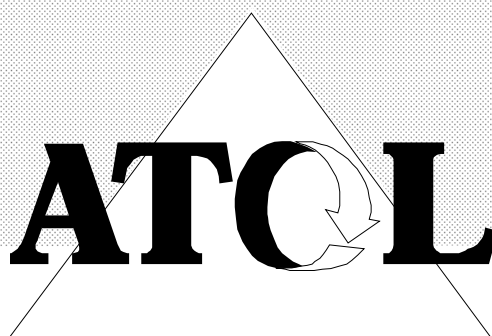


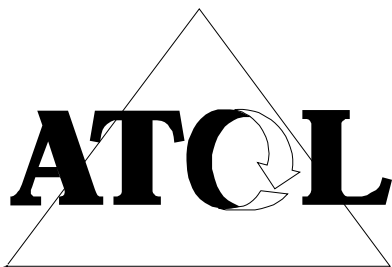
SERVICE INFORMATION – COMMUNICATION – DOCUMENTATION
RESEAU CNONGD - CRONGD - ONGD
OPTIONS POLITIQUES & TECHNIQUES DU PLAN D'ENTREPRISE

CNONGD SICD PV03N018

Patrick Vanderhulst



©ATOL
27-3-2003



Studie- en documentatiecentrum voor aangepaste technologie en projectbeheer in ontwikkelingslanden
Centre d'étude et de documentation sur la technologie appropriée et la gestion de projets dans les pays en voie de développement
Study and documentation centre on appropriate technology and project management in developing countries

RÉSUMÉ

1. Le présent document est le résultat d'un processus de redéfinition et de reformulation du plan d'entreprise du service de information-communication-documentation du CNONGD. Il s'agit ici du CNONGD en tant que réseau national des différents CRONGD provinciaux, ainsi que des ONGD membres de ces derniers. L'AG de 2002 avait levé l'option de renforcer la circulation de l'information au sein de la plate-forme ainsi qu'avec tous les autres partenaires.

2. L'appui conseil de ATOL sous la personne de son consultant Patrick Vanderhulst, a consisté à réaliser d'abord une mission d'évaluation en décembre 2002. Cette mission a débouché dans un rapport comprenant des propositions de restructuration du dit service. Ensuite le même consultant a animé un atelier en mars 2003 avec les délégués des divers CRONGD et les cadres concernés du secrétariat exécutif du CNONGD. Cet atelier a consisté à valider les analyses faites par le consultant et les élargir avec les réalités dans les CRONGD. Elle a permis de lever certaines options opérationnelles importantes pour chacun des produits retenus. Les propositions énumérées ci bas sont donc une synthèse et doivent donc être lues dans le prolongement des rapports des deux sessions.

3. Onze produits ont été retenus pour le service d'information - communication – documentation (en recommandant de limiter au stricte minimum les services rendus à des structures externes). Chaque produit devra donc respecter les priorités définies afin d'être en équation avec les moyens dont ce service dispose tant en ce qui concerne le CNONGD qu'en ce qui concerne les CRONGD. Un équilibre doit être rétabli entre d'une part la circulation des informations interne au réseau CNONGD et avec ses partenaires ONGD du Nord directs et d'autre part externe avec les autres acteurs et les relations publiques en général.

4. Les onze produits identifiés sont les suivants;
- facilités de dialogue direct par phonie et email et même les téléphones cellulaires;
 - le bulletin hebdomadaire et l'utilisation du site-Web;
 - ONG Contact et l'équivalent au niveau des provinces;
 - Les prises de position officielles;
 - Les rapports narratifs;
 - Les actes des colloques;
 - La banque de données;
 - Le centre de documentation et d'information;
 - La revue Horizon & Développement;
 - Les documentaires;
 - Les débats radio- et télévisés;

5. Pour que cette communication/dialogue interne puisse avoir lieu il faut que les différents maillons de la chaîne de communication au niveau de tout le réseau s'impliquent. La bonne circulation de l'information est une tâche et responsabilité de chaque maillon. Il faut que tous agissent comme récepteur et comme émetteur dans un dialogue réciproque.

6. Une distinction plus nette a été établie entre les informations factuelles d'une part et le partage des expériences des ONGD. L'objet de cette dernière activité est d'arriver à un plus grand partage entre les ONGD des connaissances présentes. Ceci n'est possible qu'en capitalisant ces expériences congolaises et en les confrontant avec des apports externes. Le résultat attendu est un apprentissage autant des individus que des organisations dont ils sont membres. C'est donc fondamentalement différent d'une simple "prise de connaissance" ou formation académique.

7. Par rapport à ce processus de développement de connaissances, nous proposons la mise en place d'un momentum collectif via la dynamisation des réseaux thématiques. Cinq étapes doivent être respectées dans ce processus d'apprentissage;

- La préparation par un comité de pilotage d'un canevas ou d'une grille d'analyse permettant aux ONGD intéressés la capitalisation de leur pratique et ce de façon complète et harmonisée.
- Un premier atelier d'échange, de prise de connaissance des apports professionnels, d'identification des innovations à introduire dans son ONGD respectif et de la stratégie choisie pour y parvenir.
- Une expérimentation consciente des innovations retenues et une capitalisation des nouvelles expériences.
- Un deuxième atelier qui désigne les "meilleures pratiques", harmonise les approches et instruments, formule des interventions communes et l'avenir à donner au réseau d'apprentissage mutuel et édifiant (RAME® en sigle).
- La diffusion à plus large échelle à travers la réalisation de documentaires écrites (dont Horizon & Développement) et audio-visuelles et la participation à des échanges nationaux et internationaux.

8. Les contraintes les plus importantes à surmonter pour avoir un effet d'apprentissage optimal sont d'une part les faibles compétences et volonté d'analyse et de capitalisation des expériences propres et d'autre part la disponibilisation des ressources humaines (du temps) et d'un accompagnement professionnel. Il faudra donc responsabiliser un personnel distinct pour cette tâche. Personnel qui disposera du temps et des moyens pour animer ces divers processus de capitalisation et de partage en vue d'un apprentissage mutuel au sein des ONGD membres. Ce même personnel proposera la matière à valoriser dans la revue Horizon & Développement ainsi que dans les documentaires et séminaires nationaux et internationaux.

9. Le système national d'information pour le développement ainsi mis en place pourrait, du moins pour ce qui concerne la circulation des informations factuelles, prendre le nom de LOKOMBE. Cet instrument traditionnel de communication des Batetela est un symbole fort et connu dans tout le Congo.

10. *Dans les options reprises ci après, les parties en italique représentent les options concrètes comme levées par les représentants des CRONGD lors de l'atelier de lancement de mars 03.*

1 PRODUCTION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION FACTUELLE

1.1 DÉVELOPPER UN NOMBRE RESTREINT DE PRODUITS ET PROCÉDURES APPROPRIÉS.

11. La qualité de la communication prime plus que la quantité. Et une des qualités est d'éviter la pléthore, du moins les informations secondaires qui ne font que la masse et qui ont comme effet pervers que le récepteur ne distingue plus ce qui est important et ce qui est accessoire. La conséquence en sera que les informations données ne seront plus consultées, ni considérées comme source d'informations intéressantes! Il faut donc se concentrer sur quelques produits restreints, multifonctionnelles et organisés en cascade, c.à.d. que l'on peut recevoir des informations supplémentaires sur demande.

12. Lors du choix des produits il faut bien réfléchir sur les supports pour lesquels on opte. Puisque l'on vise des publics divers il faut utiliser des supports diversifiés. Mais vu le coût que nécessitent une production et communication professionnelle il faudra s'allier à des services spécialisés. La durabilité/viabilité de certains équipements et ressources humaines spécialisés n'est envisageable qu'à partir d'une échelle minimale. Il faut atteindre une masse critique et dépasser le seuil de rentabilité.

13. Comme indiqué dans le rapport de la mission de décembre il faut distinguer deux types d'information et deux flux d'information. D'une part les informations rapides sur des sujets d'actualité et d'autre part les informations de fond qui demandent une analyse approfondie mais qui restent plus longtemps d'actualité. D'une part, les flux d'information internes au sein du réseau CNONGD-CRONGD-ONGD membre et d'autre part les communications externes qui font partie des relations publiques. Ici il ne s'agit pas seulement du CNONGD mais également des CRONGD.

	A	B
1	Informations rapides internes	Informations de fond internes
2	Informations rapides externes	Informations de fond externes

1.1.1 Les facilités de dialogue direct par phonie et email et même les téléphones cellulaires.

14. Il s'agit d'informations du domaine A1 & A2 tant internes qu'externes, entre le CNONGD et les CRONGD et, mais également avec beaucoup d'ONGD isolés ou distants des capitales provinciales et qui ne peuvent communiquer qu'à travers la phonie. En incluant le courrier électronique les contacts avec les partenaires extérieurs sont également facilités.

15. Cette communication est en étroite relation avec le LAPS (Logistique Approvisionnement et Services). Ce LAPS doit prendre un statut managérial et financier distinct. Cela lui permettra de négocier les modalités d'utilisation de ce service en vue de garantir la qualité de leur service et en vue d'une contribution financière effective qui est en rapport avec son utilisation. Pour ce qui concerne les autres informations qui y transitent elles concernent; les chroniques familiales; les conflits internes et avec les autorités locales et la mise en œuvre de projets nationaux. Chacune des ses informations doit trouver son destinataire spécifique pour qu'une suite adéquate puisse être donnée.

16. Il faut donc restaurer une discipline qui permettra d'une part de limiter l'emploi du temps pour une meilleure efficacité des moyens. Et qui permettra de responsabiliser clairement des individus pour la transmission correcte des communications au destinataire. En effet celui/celle qui lit ou écoute les messages n'est pas le destinataire final. Tant ce destinataire que le récepteur partagent la responsabilité de cette transmission finale. Les procédures pour les quatre groupes d'informations; (LAPS, famille, conflits internes & externes et projets nationaux) doivent être mieux élaborées et légitimées.

17. Les critères de qualité spécifiques de ce service ont trait à leur crédibilité (éviter des erreurs de transmission) et à leur exploitabilité (messages clairs et univoques qui arrivent au bon destinataire). Le dialogue est direct, ce qui permet de vérifier l'information. Le cas échéant on peut enregistrer la conversation pour les audier plus calmement après. L'utilisation de batteries ou de groupe électrogènes permet d'avoir une autonomie par rapport aux coupures d'électricité. D'autre part elles permettent de communiquer « en conférence ». Les flux sont multidirectionnels ce qui fait que l'ensemble des CRONGD est informé en même temps, ce qui renforce l'esprit du collectif.

18. *Il a été convenu de limiter le contenu des communications d'abord et surtout aux communications de service et ceci strictement pendant les heures convenues (une heure le matin et une heure l'après midi). Pour les CRONGD qui ont eu des problèmes techniques pendant ces heures et pour les urgences la phonie du CNONGD restera ouverte toute la journée. Il est demandé que tout les CRONGD écoutent à la même heure pour capter ensemble les nouvelles et pour servir éventuellement de relais.*

19. *Au cas où les communications de service ne remplissent pas toute l'heure, des communications privées peuvent avoir lieu par après. Le paiement de ce service privé aidera à financer les frais de phonie.*

20. *Le CNONGD doit assurer, éventuellement à travers de techniciens locaux, une bonne maintenance et réparation du matériel. Elle doit également essayer d'obtenir des dérogations ou réductions des taxes et documents de conformité pour l'ensemble des phonies, comme c'est déjà le cas. Les CRONGD en zone occupée subissent encore la pénalité de devoir payer des taxes spéciales.*

21. *Chaque CRONGD doit inclure les frais de fonctionnement de phonie dans ces budgets. Là où les équipements sont vétustes ou font défaut il y a lieu que le CNONGD fasse un effort pour les renouveler. Chaque CRONGD fera un état des lieux et vérifiera la possibilité d'en acquérir un équipement sur le marché local auprès des anciennes phonies privées. (plusieurs d'entre elles ont fait faillite avec la montée des cybercafés)*

22. *En ce qui concerne le email il est pour l'instant plus fonctionnel entre le CNONGD et les CRONGD, et moins avec les ONGD, bien que plusieurs d'entre elles ont une boîte email. Elle servira pour transmettre des messages déjà saisis et donc facilement forwarded et archivables. Nous optons pour les rapports de mission, de formations et ateliers ainsi que les PV de réunions des organes. Les articles à publier ainsi que les invitations etc. peuvent également passer par ce canal. L'utilisation d'un scanner permet de valider des pièces authentiques (par exemple pour besoins de visa et transport MONUC)*

23. Tous les documents devront être transmis uniquement aux adresses officielles des SE des CRONGD, ceci afin d'éviter des confusions dans le suivi des informations. Les adresses officielles des CRONGD doivent être transmis aux autres pour un usage correct. Il est vivement conseillé d'accuser réception pour les pièces importantes.

24. Les documents légitimés non confidentiels pourront être mis sur les sites-Web afin d'assurer une diffusion plus large. Le site societecivile.cd a en plus l'avantage de permettre la consultation du document sur une très longue période puisque les archives restent accessibles. Il faut négocier la possibilité de réserver sur le site un espace confidentiel, seulement accessible à un groupe restreint de membres pour y placer des documents comme les PV de réunions des organes internes.

25. Il n'est pas indispensable d'avoir un accès 24/24 à L'Internet pour utiliser l'email. Il est même préférable de préparer les documents sur un logiciel de traitement de texte et de le copier lors de l'envoi. Des arrangements clairs dans ce sens avec un cyber permettent d'avoir un bon service et de payer au prorata des minutes consommées. Au cas où l'on dispose ou soit obligé de s'abonner soi-même il faut rentabiliser cet abonnement en donnant un accès payant à des ONGD membres.

26. Les communications par cellulaire sont directes et expéditives mais chères et pas encore disponible sur tout le territoire. Par contre on peut communiquer n'importe où et n'importe quand et traiter avec la personne indiquée. La dépendance du réseau électrique est également moindre. C'est la raison pour laquelle plusieurs phonies privées ont déjà fait faillite.

27. Puisqu'il ne s'agit pas de communications en conférence mais bilatérale il est demandé de confirmer par phonie ou email les conclusions argumentées. Il faut donc se limiter aux informations qui ne peuvent pas être expédiés par phonie ou email et les informations urgentes en dehors des heures de phonie.

28. La plupart des CRONGD ont déjà des réglementations pour les SE et présidents concernant l'utilisation des cellulaires pour des fins professionnels. Il est donc nécessaire de communiquer les numéros officiels effectivement opérationnels et d'étudier dans les mois qui viennent s'il n'y a pas lieu de s'abonner tous au même réseau afin de limiter les coûts et permettre l'utilisation des SMS. On pourrait même négocier un tarif préférentiel avec les opérateurs.

1.1.2 Le bulletin hebdomadaire.

29. Il s'agit d'un produit de communication adaptée au support électronique. Elle correspond aux domaines A1 et A2. La fréquence actuelle est bonne. Les CRONGD ne l'utilisent pas encore ce qui fait que le contenu du « le monde des ONGD » contient peu d'informations provenant des provinces et des initiatives prises au niveau des CRONGD. Mais il faut éviter de trop les charger afin de ne plus être intéressant pour les personnes avec un temps d'information limité.

30. Dès que les transmissions sont bien rôdées en ce qui concerne les CRONGD, et même sous réseaux de districts, il sera utile de réaliser au niveau de chaque CRONGD un bulletin de quinzaine propre avec des nouvelles "internes". Ce bulletin aurait comme objectif d'améliorer la communication entre les CRONGD et avec les ONGD membres, plus que les relations externes. Les informations pertinentes pour cet usage sont souvent sans beaucoup d'importance pour les partenaires externes. (Sauf ceux qui appuient directement des partenaires CRONGD/CNONGD) Il est inutile des les leur envoyer vu leur emploi du temps chargé, à moins qu'ils n'en fassent la demande explicite. Les douze hebdomadaires devraient donc être complémentaires.

31. Ces informations brèves ainsi communiquées peuvent utilement référer à des documents plus exhaustifs disponibles et téléchargeables sur des sites Web, soit pouvant être commandées par mail. Elles pourront également être diffusées sous forme éditée, dans les feuillets et bulletins des CRONGD ou dans la presse locale ou sur les ondes des radios locales. Ainsi elles atteindront une audience plus large.

32. Les critères de qualité spécifiques des hebdomadaires ont trait à leur crédibilité (éviter des rumeurs) et à leur exploitabilité (messages simples et concrets), la valeur ajoutée (info spécifique et colorée par réseau ONGD). Elles peuvent être facilement transmises (sous forme .RTF et sans entête ou photos) et ensuite imprimés et diffusés sous format édité par les CRONGD et le CNONGD.

33. *L'hebdo sera rédigé par chaque CRONGD ainsi que par le CNONGD (qui gardera le nom 'le monde des ONGD'). Le bulletin du CNONGD contiendra les informations sur les activités du secrétariat exécutif du CNONGD, réunions du C.A. et de l'A.G., rapports, partenariat avec l'extérieur (bailleurs), information sur la citoyenneté responsable, la politique du gouvernement, etc.*

34. *Les bulletins des CRONGD parleront de toutes les activités des CRONGD et des ONGD. Le CNONGD devra se garder de ne pas publier des informations concernant le CRONGD/ KINSHASA qui rédigera son propre hebdo ! Le volume ne peut pas dépasser au plus 2 pages ou à la rigueur 4 (informations de vulgarisation). Ces bulletins seront donc envoyés dans les deux sens entre tous les membres du CNONGD, pour ainsi informer tous. Les documents envoyés sous forme électronique pourront être imprimés dans une quantité limitée pour les mettre à la disposition des lecteurs dans des salles de lecture ou afficher. Certaines nouvelles pourront être repris dans les feuillets et journaux locaux sous forme de communiqués de presse.*

35. *La périodicité retenue est de deux fois par mois soit pendant la troisième et première semaine du mois. Il sera en même temps publié sur le site Web. L'hebdo des CRONGD pourrait être publiés en deux langues dont la langue vernaculaire de la province. Les CRONGD pourraient également traduire l'hebdo du CNONGD dans les quatre langues officielles. Chacun des douze structures sont libres de faire suivre les messages électroniques à leurs partenaires directs aillant une boîte email (ONGD membre et partenaires financiers).*

1.1.3 ONG Contact

36. Il s'agit d'un produit du type B1. Elle devra se distinguer des douze hebdomadaires et des informations accessibles sur le site Web téléchargeables ou pouvant être commandées. Le bulletin mensuel en tant que produit national du CNONGD a comme raison d'être principal la diffusion éditée des informations concernant la vie de l'ensemble du réseau. Ainsi elle renforcera la cohésion entre les ONGD. Un tel document, qui pourra reprendre une partie des informations diffusées sous forme électronique (mais approfondi) reste le seul outil disponible au niveau des ONGD membres non reliées à l'Internet, et elles sont encore majoritaires. Elle restera complémentaire aux ONG Contact spécifiques à chaque CRONGD (et les hebdomadaires imprimés), qui ont du mal à assurer une parution régulière ou qui s'associent aux bulletins de la S.C. Les CRONGD publieront des informations complémentaires à celles du CNONGD avec les informations locales provenant de leurs ONGD membres.

37. Il en est de même des informations d'ordre civique. Le CNONGD publie des informations nationales dont les CRONGD assurent la diffusion sous la forme la mieux appropriée. Ils devront le "traduire" et adapter au contexte spécifique de la province. Ici également il s'agit d'abord d'informer au niveau des ONG-Contacts provinciaux de ce qui existe de nouveau et de référer à d'autres ouvrages disponibles/en vente pour ceux qui veulent approfondir la question.

38. *Ce bimensuel traitera donc des activités de terrain et des ONGD et des CRONGD ainsi que du SE et CA du CNONGD. On demandera également d'écrire des articles de fond, soit des réflexions soit des opinions. Le but est de stimuler la réflexion et remise en cause au sein des ONGD. Le public visé est plus large que les ONGD membres, c'est également un outil de promotion et de communication avec les autres acteurs dont les OB. Les rubriques retenues sont : éditorial ; ateliers, séminaires, forums ; opinions ; activités CRONGD et ONGD ; informations citoyennes et de modalités de coopération.*

39. *Les critères de qualité spécifiques de ONG Contact sont les mêmes que pour les hebdomadaires mais en plus elle doit être unique (informations sur les autres ONGD et actions communes au niveau des provinces que l'on ne retrouve pas déjà ailleurs). Son coût d'édition et de distribution doit rester faible et en rapport avec le volume et la qualité de l'information reçue. La part provenant des CRONGD doit représenter les deux tiers des pages. Ceci implique que les CRONGD font un effort pour envoyer régulièrement des articles à publier et respectent les consignes et amendements rédactionnels. Il est important d'éviter dans la description des expériences et dans les opinions de tomber dans les « louanges ».*

40. *La quantité envoyée à chaque CRONGD sera équivalente au nombre de ONGD membres plus 60 à titre promotionnel avec un minimum de 100/CRONGD. Les CRONGD informeront le CNONGD des voies de transport les plus économiques et sûres en indiquant les agences de fret. Les frais d'expédition sont à charge du CNONGD à condition que l'on trouve des transporteurs économiques.*

41. *Les contributions des CRONGD doivent dans la mesure du possible être accompagnées d'illustrations (photos, dessins, caricatures, schémas, ...). Contrairement aux hebdomadaires ONG Contact donne plus d'importance à la mise en page et présentation attrayante. Plus de la moitié des lecteurs n'est pas membre du réseau ce qui lui donne une fonction promotionnelle.*

1.1.4 Les prises de position officielles

42. Il s'agit d'informations qui sont à cheval entre les quatre domaines. En effet, puisqu'il s'agit de documents officiels transmis également via des communiqués de presse elles doivent être plus réfléchies. Elles ont une durée de vie plus longue puisque d'autres pourront toujours s'y référer. Elles doivent donc être très fiables (ne peuvent être manipulées/modifiées donc en .PDF!) et originales puisque spécifiques et générées au sein du réseau. Leur impact est d'autant plus grand qu'elles sont répercutées directement (envoi par email et Web site) qu'indirectement (repris par les médias de masse et les partenaires du Nord)

43. La concertation préalable est toujours nécessaire ! Une validation par la base facilite la mobilisation de celle-ci, ce qui en représente une force. Elle sera d'autant plus légitime. Cette communication peut se faire très vite en cas d'urgences ; par email, phonie et cellulaire et doit ce faire dans les deux sens, donc également pour les prises de position au niveau des CRONGD. Il a été noté qu'une concertation avec les administrateurs du CNONGD n'est pas suffisante, il faut impliquer les SE. Afin de ne pas hypothéquer les délais de réaction par rapport à un événement d'actualité, il a été convenu que les CRONGD qui ne réagissent pas dans les délais (sauf accusé de réception) seront considérés avoir un avis positif par rapport aux textes proposés.

44. Il faut améliorer leur audience en organisant leur démultiplication tant au niveau des provinces (pour des prises de position du CNONGD) qu'au niveau national et des autres provinces (pour des prises de position des CRONGD). Surtout en ce qui concerne des prises de position qui concernent le réseau lui-même. Prévoir une diffusion par email, les sites Web et les mass média.

45. Pour des activités de plaidoirie qui ne se limitent pas aux seuls intérêts spécifiques des ONGD membres ou du réseau, il est en demandé de s'associer avec d'autres institutions concernées pour aboutir à des prises de position communes. L'étendue de l'arrière base pour laquelle on travaille et que l'on pourra mobiliser le cas échéant, a un effet direct sur leur effectivité comme outil de pression.

1.1.5 Rapports narratifs

46. Le rapport annuel du CNONGD (type B1) devra être correctement diffusé. Elle devra inclure des informations quant aux bénéficiaires atteints et effets générés. Cela implique que les rapports des CRONGD soient intégrés dans le rapport du CNONGD qui ne se limitera plus aux activités réalisés par le SE du CNONGD mais qui donnera une vue d'ensemble du réseau.

47. Il en est de même pour un projet national qui prend fin ou qui est évalué. Les rapports de clôture incluant les enseignements pratiques et stratégiques ou politiques doivent être rédigés et diffusés au sein du réseau et auprès des partenaires directement concernés. En même temps une synthèse peut être rendue publique via les hebdomadaires informant du même coup de la fin du projet. La contribution des CRONGD, dans la mesure qu'ils ont été associés à la mise en oeuvre de ces projets nationaux, doit être bien organisée.

48. Afin de faciliter la rédaction d'un tel rapport de synthèse, tous les CRONGD devront suivre un même canevas en inclure les mêmes données cumulables que l'on pourra mettre dans des tableaux. Le CNONGD préparera donc une proposition qu'elle diffusera auprès des CRONGD avant fin avril 2003. Les CRONGD devront réagir avant le 30 mai. Elle inclura des indicateurs sur les performances des ONGD membres comme; nombre de OB partenaires et bénéficiaires atteints, volume des moyens mobilisés, ressources et compétences disponibles, effectivité obtenue.

49. Les rapports mettront suffisamment l'accent d'une part sur les spécificités des sous régions comme cela ce reflète dans les concertations locales au sein des CRONGD, et d'autre part sur les domaines d'intervention, comme reflété dans les réseaux thématiques.

50. Il est conseillé de élaborer des rapport semestriels qui permettent un minimum de monitoring, comme demandé par la plus part des bailleurs. Le délai buttoir pour l'envoi du rapport annuel au CNONGD est le 31 janvier de l'année suivante. Cela est contraignant puisque le SE doit élaborer son rapport pour le CA et les partenaires.

1.1.6 Actes des colloques.

51. Les colloques constituent une activité de relations publiques (B2) plus qu'une activité interne du CRONGD. Les effets directs et pratiques sur le fonctionnement des CRONGD et ONGD semblent limités. Ce sont surtout leurs bailleurs qui demandent des rapports. *Il est donc important de diffuser un rapport restreint qui est rédigé avec un souci d'opérationnalité optimale* plutôt qu'un texte "politique" avec relativement peu de contenu. Ces rapports restreints peuvent donc être diffusés comme les prises de position. Les intéressés obtiendront sur demande, une version plus étoffée au niveau des secrétariats des CRONGD. (version PDF imprimée et copies contre paiement)

52. *Dans le souci de la qualité et promptitude des restitutions, les représentants des provinces doivent pouvoir disposer des textes de base provisoires avant leur retour ou directement après afin d'être en mesure de bien restituer. Surtout les implications par rapport à des nouvelles actions à planifier qui entrent dans la logique définie lors de ce colloque, doivent être bien connues et diffusées. Comme pour les communiqués de presse il faut les diffuser en AROBAT .PDF.*

1.1.7 Banque de données

53. Une banque de données sert d'une part à faire des recherches par exemple pour trouver des partenaires actifs dans un même domaine, et d'autre part pour faire des statistiques. (B1 et B2). Elle ne peut pas reprendre de manière permanente toutes les données d'une enquête exhaustive. Puisque les données changent assez vite, il est important de prévoir des mécanismes de tenue à jour annuels, voir semestriels et de prévoir une procédure de archivage. Le tout évitera de devoir reprendre à chaque fois la saisie des données à partir de zéro, ce qui représente un coût important. *Il est par exemple regrettable que l'ancienne banque de données informatisée du répertoire de 96 n'ait pas été valorisée dans l'actuelle enquête.*

54. L'enquête en cours doit être finalisée. Tout le territoire n'est pas encore couvert. Vu que la fiche a été envoyée sans guide méthodologique, beaucoup de questions ont été interprétées de plusieurs manières. Ceci complique leur saisie et augmente le risque de fautes. Les fiches de chaque ONGD doivent donc être imprimées et renvoyées aux CRONGD, accompagnées d'un guide pour correction au plus tard fin avril ! Une date butoir pour la remise des corrections doit être fixée. Ce travail d'impression ne doit pas attendre la fin des saisies. Les provinces qui ont déjà été saisies peuvent déjà commencer aux corrections. Mais une bonne correction suppose un minimum de encadrement par un personnel correctement (in)formé.

55. La saisie sur PC est faite à l'aide du logiciel ACCESS ce qui permet donc de constituer une banque de données virtuelle et interactive. Ces données pourront être mis sur Cd-rom et vendues aux et consultées par les partenaires intéressés. L'utilisation du Cd-rom évite également que la banque de données ne soit chargée en permanence sur le disque dur. Elles pourront surtout être consultées et tenues à jour au niveau des CRONGD qui sont plus proches de la réalité des ONGD. Cela implique qu'on leur livre en plus d'un masque d'exploitation, un masque de saisie des nouvelles ONGD, des projets ou actions en cours. Ce même masque devrait pouvoir appliquer les corrections quant aux fiches d'identité des ONGD.

56. Ainsi il faut aider les CRONGD pour qu'ils puissent exploiter cet nouveau instrument et pour la mise à jour et pour les recherches. Ils doivent disposer du logiciel ACCES en version compatible, du personnel suffisamment familiarisé avec son utilisation et connaissant bien le contenu de la banque de données. Leur rôle dans l'actualisation des données doit être clairement définie et les procédures convenus et moyens disponibles.

57. La banque de données sur les ONGD devra être reliée avec trois autres banques de données en cours de constitution ; il s'agit

- d'une banque de données des partenaires du Nord actifs en RDC ; (travail en cours par ATOL)
- d'une banque de données sur la pauvreté (réalisé par la BM)
- d'une banque de données sur les principales interventions récentes et en cours. (ATOL pour ce qui concerne les acteurs belges)

58. Le lien entre ces quatre banques est constitué par

- les acteurs (ONGD) congolais impliqués ;
- le groupe cible concerné (OB) ;
- l'endroit où l'action à lieu et par
- le domaine/thématique concernée.

59. Vu l'accès encore très limité en zone rural de l'informatique et de l'Internet d'une part et l'intérêt d'un tel ouvrage pour les institutions de formation et de recherche, il est indispensable de publier une version imprimée. L'intérêt se situe surtout au niveau de chaque province, le répertoire peut être éclaté par province. Les économies des frais d'impression ainsi réalisées permettrait de fournir à chaque ONGD au moins un exemplaire du répertoire de sa province.

60. En plus de l'exploitation par la diffusion d'un Cd-rom et du répertoire publié, la banque de données devrait pouvoir être consulté sur Internet.

61. *Les critères de qualité spécifiques de cette banque de données ont trait à leur degré d'actualité (l'utilisation statistique et partenariats directs); la fiabilité (identité et interventions correspondant effectivement avec la réalité) et à leur exploitabilité (accès facile et recherche souple), la valeur ajoutée (info spécifique et colorée par réseau ONGD).*

62. *Les coûts récurrents de la gestion de cette banque de données doivent être budgétisés et les ressources partagées entre le CNONGD et les CRONGD. Il n'est pas impossible de demander un paiement pour la consultation de la banque de données et de financer ainsi une partie des frais de gestion. Une partie des coûts indirects peuvent être amorties en associant d'autres utilisateurs. D'autres réseaux pourraient en effet payer pour "placer" les données de leurs membres dans la même banque de données. (en indiquant clairement leur appartenance à ce réseau on pourra regrouper séparément leurs membres fichés) Un forfait de départ plus une contribution fixe par nouveau membre et un autre pour chaque modification permettrait de les faire payer selon l'usage qu'ils en font.*

63. *Complémentairement aux informations d'ordre institutionnel des données personnelles peuvent être enregistrées pour les cadres considérés comme experts dans leur domaine. Leur CV, références professionnelles et modalités de consultance peuvent en faire partie. Cette banque constituerait un cinquième répertoire, celui des ressources humaines pouvant être mobilisées en cas de besoins concrets. Elle pourrait inclure le répertoire des évaluations et autres appuis-conseils effectivement réalisés. (voir comme exemple l'expérience des ONG Flamandes sur WWW.ATOL.BE)*

1.1.8 Centre de documentation et recherche documentaire.

64. Il y a un besoin au sein des ONGD membre du CNONGD de trouver et accéder à des documents et informations professionnelles. Priorité doit être donné aux cadres ONGD et non aux étudiants et chercheurs. La documentation du CNONGD et des CRONGD, sans compter bien sur les archives des documents internes, doit comporter trois types de documents:

- Prises de position, rapports de colloques et autres activités entrant dans les "programmes nationaux".
- Ouvrages reçus ou achetés traitant des mêmes thèmes directement liés à la mission du réseau CNONGD-CRONGD, leurs programmes nationaux et réseaux thématiques. (voir chapitre 2)
- "Documentaires" et ouvrages de capitalisation réalisés par les ONGD-congolaises ou leurs réseaux. (rapports d'évaluation (thématiques) et autres publications et matériel audio-visuel)

65. Afin d'assurer davantage la qualité et la viabilité de ce service de documentation, il est indispensable de pouvoir travailler à une échelle suffisante. Tant du côté des utilisateurs que des ressources mis à sa disposition, le centre de documentation doit justifier les coûts qu'elle entraîne. Des accords de collaboration avec d'autres réseaux et institutions de formation sont utiles afin d'unir les moyens et de faire profiter à un nombre suffisant les services prestés.

66. Les centres de documentation devraient acquérir la capacité de faire des recherches ciblées sur l'Internet. Plusieurs ouvrages intéressants sont téléchargeables ou qui peuvent être consultés sur l'Internet. Ils peuvent également suivre des sites Web thématiques et en reporter. Cette utilisation de l'information sur l'Internet doit être facilitée par la constitution de sites portail sur lequel toutes les informations pertinentes sur un thème ou domaine sont brièvement présentées après une sélection qualitative. Des collaborations avec des organisations spécialisées s'imposent pour pouvoir en assurer la qualité. La mise en place d'un forum pour enregistrer un feed-back sur la pertinence des informations disponibles par rapport à la réalité de la RDC n'est utile qu'à moyen terme. Un tel forum ne fonctionne qu'à partir d'une masse critique de correspondants.

67. *Des perspectives à moyen terme semblent exister pour la mise en place, dans le cadre d'un projet national ensemble avec le GRET, de centres de documentation au niveau de chaque CRONGD. Les frais récurrents devront néanmoins être prévues au niveau des budgets propres. (loyer, personnel, abonnements électroniques) L'utilisation d'un même logiciel pour le catalogue informatisé est conseillée. Celui-ci permettra la constitution d'un catalogue unifié national et l'échange des informations au niveau international à travers l'Internet. (voir l'exemple de WWW.COCOSNET.BE). Le logiciel WINISIS est disponible mais demande un programme d'application pour faciliter la saisie et les recherches. Il s'agit de Bibliobase. La saisie des documents en WINISIS au niveau de chaque centre peut être en grande partie évitée en collaborant avec le centre de documentation de ATOL. Celui-ci pourra étudier les possibilités de session des 36.000 fiches WINISIS des documents déjà saisis à son niveau.*

68. *Les différents CRONGD ont convenu de faire un inventaire des documents disponibles à leur niveau et d'en informer le CNONGD le plus vite possible. Surtout les documents audio-visuels doivent être connus d'ici fin mars afin d'étudier l'opportunité de les multiplier pour chaque centre. Chaque centre pourra se constituer une vidéo et sonothèque avec des qualités pédagogiques pour usage lors des ateliers, colloques et séminaires.*

69. *Le CRONGD Nord Kivu demande aux collègues des autres provinces de l'aider à reconstituer sa bibliothèque brûlée avec la lave.*

1.1.9 Horizon & développement

70. H&D a du mal à rassembler les articles de qualité. Il ne pourra produire chaque semestre des numéros thématiques comme prévu que si elle devient l'aboutissement d'un processus de capitalisation et de partage thématique d'expériences à partir de la base. Une fois le processus terminé (voir chapitre 2) les résultats documentés serviront de base pour la confection de numéros thématiques. Les numéros de H&D devront également contenir les références d'autres ouvrages, centres de recherche et d'étude et services d'appui conseil de qualité en dehors des membres.

71. *Les participants ont opté pour une démarche de capitalisation et de partage en réseau thématique, qui aboutira donc entre autres dans des numéros de H&D. Les thèmes à étudier sont repris plus loin.*

1.1.10 Documentaires

72. Puisque la qualité du message est capitale, le documentaire devra être comme H&D le résultat d'un processus de capitalisation d'expériences de toute une communauté de ONGD actifs dans la thématique. Là où H&D est un document de référence écrit et donc plus facilement accessible dans tout le pays, les documentaires audio et vidéo ont pour l'instant du moins une audience potentielle beaucoup plus limitée. Ces outils pédagogiques incluent également les bandes dessinées thématiques et photomontages. Des collaborations et alliances avec des services spécialisés s'imposent donc, afin de diminuer les coûts, garantir une meilleure qualité technique et assurer une meilleure diffusion.

73. Le prochain documentaire vidéo concernera l'aménagement et entretien des routes de desserte agricole. Il faudra le combiner avec un documentaire audio. Des suggestions quant aux expériences à inclure sont encore les bienvenues.

74. Un autre sujet intéressant est la pratique des radio clubs. En effet l'utilisation des cassettes audio en milieu rural, soit pour ré-écouter des émissions radio, soit pour écouter en groupe des montages documentaires, est un outil d'animation efficace. Des expériences prometteuses existent à plusieurs endroits. Des appareils existent qui utilisent l'énergie humaine et solaire au lieu des batteries. Les CRONGD et radio communautaires sont invités à communiquer des expériences intéressantes au CNONGD d'ici fin avril 2003.

75. Les documentaires peuvent être destinés à différents publics. Le CNONGD doit privilégier les OB avec qui les ONGD travaillent plutôt que le grand public et les mass média. Cela implique que le documentaire mette, dans une perspective de développement, suffisamment l'accent sur la participation, la sensibilisation ; la durabilité technique, organisationnelle et financière des interventions menées. Il faut donc associer les gens du métier, tant les personnes expérimentées dans le sujet et qui peuvent aider à écrire le scénario, que les équipes de journalisme, de prise de vue/son et de montage.

1.1.11 Débats radio et télévisés

76. Le CNONGD distingue deux types de débats médiatisés. D'une part les émissions avec des visiteurs qui partagent leur expérience en vue de se renforcer et de sensibiliser ainsi l'audience par rapport à une problématique. D'autre part il y a les débats contradictoires ou différentes opinions se mesurent en public et où l'auditeur se fait une opinion. Surtout pour le premier type le réseau doit être présent dans les mass média, tant le CNONGD que les CRONGD dans les provinces.

77. Afin d'obtenir une tranche d'heure plus écoutée et d'attirer une audience plus large tout en limitant le coût, il est conseillé de collaborer avec les autres réseaux de la société civile. Des équipes de pilotage mixtes peuvent mieux préparer les débats quant au contenu et quant aux membres du panel.

78. En même temps il faut prendre les mesures pour que ces débats soient enregistrés convenablement et distribués sous forme appropriée pour une retransmission sur les antennes provinciales (dont les radio communautaires) et dans des radio- ou vidéoclubs encadrés par les ONGD. Ceci les permet d'écouter activement à des moments où ils sont disponibles et ceci en présence d'un modérateur qui les aide à "décoder ou traduire" les messages en langage populaire.

79. Une préoccupation ne doit pas être éludée : y a-t-il un travail à faire en réseau dans la réalisation de ces débats ? Pour parvenir à un produit acceptable, des propositions ont été faites par les participants :

- même thème à traiter en parallèle par le CNONGD et les CRONGD
- thèmes d'actualité (entre autres) : mois de Mars/femmes ; mois d'Octobre /lutte contre la pauvreté : éléments (à faire parvenir fin septembre)
- référence aux thèmes célébrés annuellement sur le plan international
- que le service Information-Communication disponibilise le calendrier des journées internationales et le distribue aux CRONGD

Ainsi le CNONGD pourra utiliser des extraits de débats ou émissions des provinces dans les émissions nationales et en faire ainsi une réalisation de tout le réseau, dans lequel les ONGD des provinces se reconnaissent.

80. Comme indiqué pour les documentaires, il faut envisager une large diffusion des émissions intéressantes en milieu rural en y distribuant des cassettes à écouter en « radio club ».

81. Les critères de qualité spécifiques de ces émissions ont trait à leur degré d'actualité (prises de position par rapport aux défis du moment) et la valeur ajoutée (colorée par l'éthique et approche spécifique des ONGD). Le coût des émissions ainsi que de leur distribution et démultiplication doit être maîtrisé et les subventions obtenues partagées entre le CNONGD et les CRONGD. On peut demander d'acheter les copies des émissions. Une copie mère doit se retrouver dans chaque CRONGD et au niveau du CNONGD dans les audiothèques.

1.1.12 Services pour autres

82. Vu le volume de travail qui existe déjà pour mener à bien les tâches au sein du réseau CNONGD-CRONGD il est déconseillé de rendre beaucoup de services à des partenaires en dehors du réseau. Ce n'est que dans la mesure qu'elles soient rémunérées au prix réel et qu'elles permettent d'augmenter la capacité des services au niveau des CNONGD et CRONGD que l'on pourra les envisager. Mais dans ce cas il faudra d'abord établir un plan de développement réaliste – du point de vue organisationnel et autofinancement – et responsabiliser un bon gestionnaire qui gère ces services externes en tant qu'une entreprise.

2 LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES CAPITALISÉES

2.1 TRAVAILLER EN RESEAU ET FOCALISÉ SUR UN THÈME A LA FOIS.

83. Encore plus que pour les informations factuelles, pour ce qui concerne le partage des expériences (de succès et d'échec) capitalisées, c'est la qualité de la communication qui prime plus que la quantité. Communication égale ici des véritables échanges d'expériences capitalisées mais également les réflexions et débats autour de ces informations partagées. Si tout cela n'aboutit pas à un développement – de préférence partagée en communauté– et des concepts et des pratiques, la qualité aura été finalement faible.

84. En même temps que l'on crée – comme proposé dans les chapitres suivants - un cadre global stimulant le partage et l'apprentissage en réseau, il faudrait travailler sur l'amélioration des compétences d'analyse individuelles et organisationnelles. Les cadres ont un déficit dans ce domaine du au système scolaire défaillant et de la culture organisationnelle très hiérarchique. En plus il faut que l'ONGD elle-même, comme organisation et pas comme individu, soit impliquée dans cette capitalisation. Pour cela les CRONGD pourraient établir des conventions dans lesquelles les ONGD s'engagent à; prévoir du temps pour des réunions d'analyse thématique interne; envoyer toujours la même personne aux ateliers; donner du temps à cette personne pour bien se préparer; motiver les cadres qui proposent et appliquent des innovations qui ressortent de cette recherche-action, créer une ouverture d'esprit par rapport à l'analyse des faiblesses.

85. La dynamique d'apprentissage au niveau des ONGD, conscients que ceci constitue un des piliers de la gestion de l'association, est fortement stimulée si elle se place dans une dynamique ou élan collectif impliquant les autres organisations actives sur le même thème. Ceci demande donc que l'on initie et accompagne au sein de l'ensemble du réseau une capitalisation et apprentissage autour d'un même thème. Il s'agit de Réseaux d'Apprentissage Mutuels Édifiants, RAME ® en sigle.

Les ressources que cela implique obligent de se limiter à deux thèmes par an. Ces deux thèmes se chevaucheront dans le temps avec un décalage de six mois afin d'aboutir à des résultats documentés tous les six mois. Comme indiqué plus haut ces résultats constitueront la base pour la production d'un numéro thématique de H&D, de documentaires, d'échanges nationaux et internationaux, de débats médiatisés, etc... Elles peuvent aussi être à la base de formulation de programmes provinciaux et nationaux, incluant la réalisation d'interventions à une échelle méso et macro.

2.2 UN PROCESSUS SYSTHÉMATIQUE ACCOMPAGNÉ.

86. La procédure comprendrait cinq étapes, réparties sur au moins douze mois. Cette période est indispensable puisqu'il ne s'agit pas de démarches techniques mais andragogiques, qui, vu la faiblesse des pratiques de gestion de compétences au sein des ONGD, prendront du temps à être convenablement mis en œuvre.

87. La première étape consiste à mettre en place un comité de pilotage, comprenant des personnes expérimentées et suffisamment instruites dans le thème retenu. Ce comité élabore un canevas type, reprenant les éléments clés de ce domaine. Ce canevas sera distribué à tous ceux qui veulent s'impliquer dans la démarche de capitalisation de leur expérience et dans l'apprentissage en réseau thématique. Le canevas servira de guide pour systématiser, moduler et documenter son expérience au sein de son organisation. Les documents ainsi produits seront partagés de manière restrictive entre tous les participants actifs (donner et recevoir). Elles serviront de base au comité de pilotage, d'une part pour identifier les sous-thèmes qu'il est intéressant d'échanger et débattre, et d'autre part pour inviter les organisations qui veulent et pourront vraiment contribuer à participer aux échanges lors du premier atelier.

88. La deuxième étape consiste en effet dans un premier l'atelier où :
a) l'on échange sur des points précis qui demandent de réflexions partagées;
b) on reçoit des apports externes et internes de personnes ressources bien identifiées par rapport aux lacunes; c) chaque représentant identifie/retient les innovations qu'elle/il expérimentera dans sa propre organisation; d) chaque représentant trace déjà la stratégie d'intégration et d'expérimentation qu'il suivra. Les ateliers auront lieu au niveau des provinces, du moins celles qui comptent suffisamment de participants actifs dans le domaine concerné pour le justifier.

89. La troisième étape est celle de l'expérimentation au sein des ONGD concernés, suivi de sa capitalisation et partage écrit comme lors de la première étape. Ces documents serviront à leur tour pour préparer le deuxième atelier, tant en ce qui concerne la sélection des participants que le contenu.

90. La quatrième étape est celle du deuxième atelier où;
a) les participants échangent sur les expériences que l'on a eu avec les innovations introduites et désignent les cas de "best practice" qui pourraient constituer des références; b) essayent d'harmoniser certaines approches et instruments et standards/normes; c) décident de certaines actions communes qui demandent une réalisation à une échelle supérieure; d) apprécient la nécessité ou non de poursuivre les capitalisations et apprentissages mutuelles sur certains sous-thèmes spécifiques ou au contraire de prendre d'abord un temps de maturation et consolidation des acquis.

91. La cinquième étape consisterait à être associé dans la diffusion, au niveau des services I&C via la confection de documentaires, tout comme via la participation à des réseaux nationaux et internationaux, des résultats de ce processus de développement de compétences thématiques. Dans certains cas un atelier ou colloque national pourrait se justifier, mais surtout du point de vue promotionnel et avec des perspectives d'actions nationales et internationales.

92. *Les participants ont également inventorié les réseaux qui existent déjà dans différentes provinces :*

- *Education civique/ démocratie*
- *Genre et développement*
- *Sécurité alimentaire*
- *Santé*
- *Education/ alphabétisation*
- *Micro-finance/ épargne et crédit*
- *Eau et assainissement*
- *Pygmée*
- *SIDA/ sensibilisation, prévention, prise en charge*
- *Environnement*
- *Enfance et jeunesse inadaptée/ assistance sociale*
- *Infrastructures de base/ Habitat*
- *Ethique et responsabilité*

93. *De tous ces thèmes, un exercice a été mené afin de voir les sous-thèmes qui ne sont pas suffisamment exploités et peuvent amener à un partage -plus value. Ainsi ont été retenus les thèmes suivants, avec des orientations :*

FINANCE :

- *micro-finance* : les systèmes de subventions/crédit entre ONGD et OB qui ont comme objectif de constituer des fonds de roulement et de diminuer la dépendance envers les donations et bailleurs externes.
- *micro-crédit*: la mise en place d'institutions de micro-finance basées sur l'épargne-crédit qui d'une part valorisent les épargnes locales et d'autre part instaurent une distinction institutionnelle claire entre l'intervention de l'ONGD et l'appui-financier.
- Le financement du secteur secondaire. L'accès aux crédits est limité aux activités de commerce qui n'apportent qu'une plus-value économique limitée. Les activités de production et de transformation ne trouvent pas des financements appropriés.

SANTE (Soins de Santé primaire) :

- Les COMités de SANTé sont l'émanation de l'appropriation par des bénéficiaires des soins de santé primaires. Leur mise en place en tant que structures viables reste un défi majeur.
- Médecine naturelle ; la pharmacopée traditionnelle comprend des éléments très profitables pour la santé de base. Plusieurs expériences sont en cours et semblent utiles dans le contexte de pauvreté actuel.

INFRASTRUCTURES :

- L'aménagement des routes de desserte agricole constitue un défi majeur pour le développement rural. Non seulement leur réhabilitation mais également leur maintenance en l'absence de services d'Etat capables de le faire, sont pris en charge par la population bénéficiaire et les utilisateurs.
- La valorisation des matériaux locaux de construction/habitat constitue une opportunité pour motiver les jeunes de rester en milieu rural. Elle crée également des emplois.
- L'aménagement d'agglomérations tant en milieu urbain qu'en milieu rural est actuellement assez chaotique et appliquée sans respecter les règles de base. Cela hypothèque l'écoulement des eaux de pluie, la lutte contre les incendies, la disponibilité des espaces d'utilité publique, etc...

SECURITE ALIMENTAIRE :

- La malnutrition généralisée demande que l'on réhabilite les malnutris en leur proposant des alternatives simples et bon marché et accessibles, garantissant une base de nourriture équilibrée.
- L'agriculture et élevage parcellaire/urbaine est très intensive et productive. Sans trop d'investissements elle produit des éléments nutritifs et quelques revenus monétaires.
- La transformation alimentaire ainsi que la conservation permettent de mieux préserver les maigres aliments produits et de mieux les commercialiser.

EDUCATION :

- L'éducation extra scolaire des jeunes qui sont de plus en plus nombreux de ne pas avoir suivi l'école, y compris les enfants soldats ;
- L'éducation civique des jeunes qui n'ont pas connu un Etat de droit mais surtout l'application de l'article 15 !
- L'apprentissage des métiers donne des perspectives aux jeunes sans formation scolaire et sans perspective d'emploi formel.
- L'éducation à la vie est essentielle dans un contexte de perte de valeurs familiaux et par rapport au défi du SIDA.
- L'éducation des enfants/jeunes aux handicaps physique et mental
- L'alphabétisation fonctionnelle des jeunes adultes, surtout les femmes leur permettront de participer entièrement à la vie publique.

ASSISTANCE SOCIALE :

- L'intégration socio-économique des enfants dits sorciers.
- Les enfants de la rue demandent un encadrement
- Les pygmées, avec leur culture spécifique et connaissance de l'environnement.

ENVIRONNEMENT :

- La lutte anti érosion qui est la base de la restauration de la fertilité du sol.
- La déforestation/ conservation parc
- La pollution dans les régions minières
- L'assainissement des agglomérations

EAU :

- L'adduction d'eau
- L'aménagement/ captage sources/ puits

EDUCATION CIVIQUE :

- La gouvernance locale pour se préparer à la décentralisation politico-administrative
- La cohabitation communautaire, surtout dans les régions où les luttes tribales ont été attisées pour mieux exploiter la population.

94. Concernant la sélection des orientations, chaque CRONGD devrait choisir 10 d'entre celles proposées et indiquer celles qui sont déjà dans son programme d'action. Ces propositions doivent parvenir au CNONGD au plus tard le 15 avril 2003. En plus, il faut réfléchir à la question suivante : QUELS APPUIS AUX CRONGD POUR FAIRE CE TRAVAIL ? :

95. Pour cette activité qui consiste dans un processus accompagné, il faut des moyens pour communiquer et se rencontrer. Il faut néanmoins surtout une volonté réelle/incarnée de capitaliser et partager ses compétences (et insuffisances) et disponibiliser des PJ pour le faire et le communiquer. En principe les ONGD intéressés contribueront "bénévolement" aux différentes étapes et montreront leur intérêt effectif d'investir dans la capacitation de leur personnel technique ainsi que dans leurs capacités d'apprentissage organisationnel.

96. Néanmoins le CNONGD pourrait considérer chaque processus de chaque thème comme des programmes nationaux. Cela implique que l'on prévoie de subventionner les frais d'organisation des ateliers provinciaux ainsi que de prendre en charge les frais de fonctionnement des comités de pilotage provinciaux.

97. Au niveau national le CNONGD cherchera à responsabiliser une structure/personne - interne ou externe selon que la thématique entre dans le mandat du CNONGD – en tant qu'animateur thématique national, chaque fois pour une période qui permet de boucler le cycle des cinq étapes. Cet animateur travaillera en étroite collaboration avec le chargé de programmes qui lui assurera la gestion administrative et financière.

98. Le CNONGD cherchera également à associer tant au niveau national que provincial des personnes ressources externes, soit partenaires spécialisés, soit une assistance technique ayant une expertise dans le domaine. Il faut néanmoins éviter que ces experts ne constituent pas plutôt des blocages au processus de capitalisation et apprentissage internes, en ce positionnant comme des enseignants. Souvent ils/elles sont de mauvais pédagogues, en pensant qu'ils n'ont plus rien à apprendre et en ne véhiculant que des savoirs étrangers. Les termes de collaboration doivent donc être bien précisés. Dans le même cadre des étudiants stagiaires peuvent rendre de précieux service s'ils opèrent dans le cadre d'une collaboration à long terme et bien réfléchi.

RÉSUMÉ	3
1 PRODUCTION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION FACTUELLE	6
1.1 Développer un nombre restreint de produits et procédures appropriés.	6
1.1.1 Les facilités de dialogue direct par phonie et email et même les téléphones cellulaires.	6
1.1.2 Le bulletin hebdomadaire.	8
1.1.3 ONG Contact.....	10
1.1.4 Les prises de position officielles.....	11
1.1.5 Rapports narratifs.....	11
1.1.6 Actes des colloques.....	12
1.1.7 Banque de données.....	12
1.1.8 Centre de documentation et recherche documentaire.	14
1.1.9 Horizon & développement.....	15
1.1.10 Documentaires.....	16
1.1.11 Débats radio et télévisés.....	16
1.1.12 Services pour autres.....	17
2 LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES CAPITALISÉES.....	17
2.1 Travailler en réseau et focalisé sur un thème a la fois.	17
2.2 Un processus systématique accompagné.....	18